

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.978
14 mars 2005

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA NEUF CENT SOIXANTE-DIX-HUITIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le lundi 14 mars 2005, à 11 h 5

Président: M. Tim CAUGHLEY (Nouvelle-Zélande)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 978^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Nous commençons aujourd'hui une série de séances plénières pendant lesquelles des ministres des affaires étrangères et autres hautes personnalités des États membres prendront la parole. À ce propos, je veux saluer très chaleureusement, au nom de la Conférence du désarmement et à titre personnel, l'honorable Pierre Pettigrew, Ministre canadien des affaires étrangères, qui sera le premier à prendre la parole au cours de cette série de séances plénières. Nous sommes très sensibles à sa présence parmi nous aujourd'hui, car il y a là une nouvelle preuve de la grande importance que le Gouvernement canadien attache à la limitation des armements, au désarmement et tout particulièrement aux travaux de notre instance.

J'ai l'honneur et le plaisir d'inviter l'honorable Pierre Pettigrew, Ministre des affaires étrangères du Canada, à prendre la parole.

M. PETTIGREW (Canada): Monsieur le Président, les représentants à la Conférence du désarmement sont plus que de simples représentants à une instance multilatérale. Ils constituent en effet une communauté de diplomates qui se consacrent aux questions de non-prolifération, de limitation des armements et de désarmement dans tout l'ensemble des organismes des Nations Unies et ailleurs encore. Je sais que, malgré la paralysie qui afflige la Conférence du désarmement depuis huit ans, beaucoup d'entre vous participent d'une manière constructive aux activités de désarmement dans toute une gamme de secteurs, allant des armes légères et de petit calibre aux armes de destruction massive. Bon nombre de ces activités ont d'ailleurs porté leurs fruits, et nous trouvons encourageants les résultats enregistrés ces derniers temps en matière de coopération multilatérale et de sécurité commune, tels le Protocole relatif aux restes explosifs de guerre, annexé à la Convention sur certaines armes classiques, ou le Plan d'action qui a été adopté au Sommet de Nairobi pour mieux guider l'application de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel, ou encore les échanges d'informations pratiques lors des réunions d'experts et des réunions annuelles des États parties à la Convention sur les armes biologiques.

(L'orateur poursuit en anglais.)

Toutefois, ces réalisations et les autres résultats qu'ont enregistrés les diplomates affectés à Genève ne sauraient atténuer notre déception devant le fait que l'organe principal, la Conférence du désarmement, est toujours dans l'impossibilité d'entreprendre des travaux de fond. Je conviens avec le Président et le Secrétaire général de la Conférence qu'un soutien plus ferme, sur le plan politique, des «nobles causes» de cette instance aideront à la relancer et à la sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis longtemps. Pour que progresse la coopération multilatérale dans des questions de première importance comme le désarmement et la non-prolifération nucléaires et la renonciation à l'implantation d'armes dans l'espace, il faudra que les pays attachent un intérêt politique à cela et qu'il y ait un prix politique à payer pour toute opposition à cette coopération. Pour sortir de cette ornière, nous pouvons, par exemple, appeler l'attention des milieux politiques sur l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement et les répercussions qu'a cette paralysie sur nos intérêts en matière de sécurité individuelle et collective.

(M. Pettigrew, Canada)

Toutefois, il faudra plus que la présence de quelques ministres des affaires étrangères cette semaine à la Conférence du désarmement pour faire réellement évoluer les choses. Il faudra encore que l'on comprenne, dans certaines capitales, que, en continuant d'empêcher un accord sur un programme de travail de la Conférence du désarmement, ces pays nuisent à leurs intérêts en matière de sécurité bien plus qu'ils ne les servent. Malheureusement, dans un organe composé de 65 membres et travaillant sur la base du consensus, il est trop facile de faire obstruction et très difficile de réunir l'appui universel nécessaire pour adopter un programme de travail. Le Canada, qui est un ardent défenseur du multilatéralisme, s'est toujours employé à être une force constructive au sein de cette instance et a fait preuve de souplesse en modulant ses préférences de manière à tenir compte du point de vue des autres, dans l'intérêt commun. Nous demandons aux membres de la Conférence du désarmement de faire preuve d'une égale souplesse.

(L'orateur reprend en français.)

J'ai déjà mentionné des dossiers importants dont la Conférence du désarmement a été saisie mais qu'elle n'a pas pu traiter comme le devrait un organe de négociation multilatéral. La négociation d'un traité visant l'interdiction de la production de matières fissiles, l'examen de l'état du désarmement nucléaire, la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace sont autant de questions qui ont une incidence sur notre sécurité. Or ces dossiers ont tous été négligés sur le plan diplomatique alors même que se produisaient des faits politiques et militaires nouveaux et inquiétants les concernant. La Conférence du désarmement est justement un lieu idéal pour avancer dans tous ces dossiers. Nous devons toutefois tempérer nos idéaux en étant un peu réalistes et éviter de laisser l'inaction se substituer à l'action. Si les obstacles qui empêchent la Conférence du désarmement de se pencher sur ces questions ne peuvent être surmontés, il faudra, je le crains, explorer la possibilité de suivre d'autres filières multilatérales pour les traiter.

Il y a quelques jours, le 5 mars, nous avons célébré le trente-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Ce Traité, auquel 188 États sont parties, est l'accord de sécurité international qui réunit le plus grand nombre d'adhérents, et il est le fondement du régime multilatéral de désarmement et de non-prolifération nucléaires. En mai prochain aura lieu à New York la septième Conférence d'examen du TNP. Celle-ci marquera une croisée des chemins pour le Traité, dont l'autorité et l'intégrité ont été plusieurs fois sérieusement remises en cause ces dernières années. En se retirant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la République populaire démocratique de Corée s'est complètement désintéressée des efforts de non-prolifération nucléaire et de désarmement. En affirmant récemment être en possession d'armes nucléaires et en hésitant à reprendre les pourparlers à six, la Corée du Nord met en évidence les risques réels que son programme nucléaire présente pour la paix et la sécurité régionales et internationales. Les activités nucléaires passées de l'Iran, étendues et non déclarées, de même que les efforts de ce pays pour mettre sur pied un cycle complet du combustible nucléaire, ont suscité de profondes inquiétudes au sujet de son attachement à la non-prolifération nucléaire et au désarmement ainsi que de sérieux soupçons quant à ses aspirations au chapitre des armes nucléaires. La seule garantie que l'on pourrait accepter de la nature pacifique du programme nucléaire de l'Iran serait la cessation permanente des activités de prolifération des armes nucléaires que mène ce pays.

(M. Pettigrew, Canada)

Bien que le Canada soutienne les efforts diplomatiques qui ont été entrepris pour tenter de résoudre cette question, «Nous devons», comme l'a indiqué récemment le Premier Ministre Martin, «être prêts à passer de la parole aux actes en imposant des mesures plus rigoureuses au besoin». Le Canada souhaite que le Traité sur la non-prolifération sorte renforcé de la Conférence d'examen, tant dans son autorité que dans son efficacité. Pour cela il faudra, croyons-nous, arriver à un résultat équilibré et qui reflète des progrès concrets en ce qui concerne les trois éléments majeurs du Traité, à savoir la non-prolifération, le désarmement et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Nous voulons aussi que les États parties assument davantage une responsabilité collective pour le Traité et son application en réexaminant les dispositions relatives aux réunions.

(L'orateur reprend en anglais.)

À la Conférence du désarmement, l'accent est naturellement mis sur le volet désarmement du Traité. L'incapacité dans laquelle la Conférence se trouve d'entreprendre des travaux a une incidence directe et importante sur la Conférence d'examen du TNP. À la dernière Conférence d'examen, en 2000, il a été demandé expressément à la Conférence du désarmement d'ouvrir immédiatement des négociations sur un traité visant à interdire la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et de charger un organe subsidiaire approprié de traiter la question du désarmement nucléaire. Cinq années ont passé sans que la Conférence du désarmement ait avancé d'un iota dans ce plan de travail. L'absence de tout progrès concernant ces deux questions importantes, ajoutée à l'absence de résultats en ce qui concerne des mesures de désarmement déjà convenues, aura pour effet de diminuer le volet désarmement de l'équation établie par le TNP. En raison de cet échec, il sera plus difficile d'obtenir de nouveaux engagements importants dans le domaine de la non-prolifération. Par conséquent, ce qui se fait ici, ou ne s'y produit pas, a de réelles conséquences pour l'enjeu d'ensemble du TNP et pour le maintien d'un consensus quasi universel au sujet du Traité et de ses objectifs.

J'ai parlé tout à l'heure de la souplesse et de l'esprit de compromis nécessaires pour faire intervenir un accord sur un programme de travail dans cet organe. Le Canada a déjà fait preuve de ces qualités dans ses approches: l'été dernier nous avons fait valoir qu'un programme de travail «simplifié», prévoyant l'ouverture de négociations sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, ainsi que des débats sur le désarmement nucléaire (y compris sur la question des garanties de sécurité négatives) et sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, offrirait une solution d'ensemble réaliste et équilibrée. Plus récemment, nous avons fait savoir que nous serions aussi prêts à accepter l'idée de créer les quatre comités spéciaux envisagés dans le document de réflexion établi par l'un des présidents précédents de la Conférence, à condition que cette approche bénéficie du soutien de tous. Nous considérons la reprise très rapide de travaux de fond à la Conférence du désarmement comme le principal objectif et nous avons fait notre part des compromis nécessaires à cette fin. Nous n'en attendons pas moins de chacun des membres de la Conférence.

En ce qui concerne, par exemple, le traité visant l'interdiction de la production de matières fissiles, nous sommes depuis longtemps convaincus qu'un tel accord marquerait une étape cruciale dans la voie de l'élimination des armes nucléaires, en coupant le robinet d'alimentation en matières nécessaires à leur fabrication. Un ancien Ambassadeur du Canada, le regretté

(M. Pettigrew, Canada)

Gerry Shannon, a redoublé d'efforts au milieu des années 90 en vue d'élaborer un mandat de négociation d'un tel traité, qui, il y a quelques mois encore, bénéficiait du soutien de tous les États représentés ici. Nous sommes persuadés que ce mandat reste la meilleure base de négociation. Toutefois, comme notre priorité est précisément l'ouverture de négociations, et non l'examen contradictoire de tel ou tel mandat, nous sommes prêts à accepter d'entreprendre des négociations sur un tel traité sans poser de conditions préalables, en ayant l'espoir que, au cours des travaux, l'intérêt d'un «traité multilatéral, non discriminatoire et internationalement et effectivement vérifiable», comme le prévoit le mandat Shannon, deviendrait évident pour tous. Nous sommes prêts à renoncer aux solutions que nous aurions préférées afin que puissent s'ouvrir de véritables négociations et nous demandons aux autres membres de faire preuve d'une égale souplesse afin que les travaux puissent commencer.

En ce qui concerne la question du désarmement nucléaire, nous aurions préféré un mandat plus ambitieux, qui aurait envisagé des mesures précises et de nouveaux instruments. Nous n'étions pas les seuls à le vouloir, mais, pour parvenir à un programme de travail qui fasse l'unanimité, un simple mandat de discussion a été proposé, que le Canada est prêt à accepter afin que les éléments importants de cette question soient abordés.

(L'orateur reprend en français.)

Pour ce qui est de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, le Canada compte depuis longtemps parmi ceux qui croient qu'il est de plus en plus nécessaire d'arriver à un accord international interdisant l'implantation d'armes dans l'espace et que cela pourrait constituer une mesure pratique de diplomatie préventive. Là encore, afin de favoriser le consensus, des concessions ont été faites et le mandat de négociation originel a été limité à un mandat de discussion. Cette question est assez importante pour que nous approuvions l'idée que, dans un premier temps, la Conférence du désarmement se contenterait de l'examiner. Malheureusement, la souplesse montrée par les premiers partisans de l'ouverture de négociations en acceptant une dilution du mandat pour cette question n'a pas eu d'écho, et la Conférence du désarmement a été incapable de créer un comité pour commencer à l'examiner.

La non-implantation d'armes dans l'espace est une question qui a une incidence sur la sécurité dans le monde réel et il est certain qu'elle ne va pas disparaître tout simplement parce que la Conférence du désarmement n'a pas su trouver le moyen de l'examiner en bonne et due forme. Le Gouvernement canadien a déjà organisé deux symposiums sur la sécurité dans l'espace, à Genève, et il enverra des représentants officiels à un symposium de suivi qui aura lieu ici les 21 et 22 mars, à l'initiative, cette fois, de la Chine, de la Russie, de l'UNIDIR, c'est-à-dire de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, et d'un organisme canadien, la Fondation Simons. Le Ministère canadien des affaires étrangères finance un groupe international d'experts et aide celui-ci à orienter ses travaux vers la mise au point d'un «indice de la sécurité de l'espace», dont nous espérons qu'il permettra d'établir un bilan annuel de la sécurité dans l'espace en appelant l'attention sur les événements qui ont une incidence sur cette question. Sur le plan diplomatique, le moment est venu d'examiner diverses options pour veiller à ce que la prévention d'une course aux armements dans l'espace ne devienne pas un vain projet dont on oublierait le contenu et l'objet mais qui serait rituellement réaffirmé dans des réunions de l'ONU.

(M. Pettigrew, Canada)

En septembre dernier, dans une allocution prononcée à l'Assemblée générale, le Premier Ministre du Canada, le très honorable Paul Martin, ne s'est pas contenté de souligner quelle tragédie ce serait si l'espace se transformait en un immense arsenal et devenait le théâtre d'une nouvelle course aux armements. Il a aussi proposé une solution de rechange en recommandant que soit prorogée l'interdiction du déploiement d'armes de destruction massive dans l'espace, prévue par le Traité sur l'espace, de 1967. Comme par le passé, nous préférierions que la Conférence du désarmement se charge de ce travail, mais si elle se révélait incapable d'inclure cette question dans un programme de travail et de se mettre rapidement à l'œuvre, nous devrions, avec d'autres, chercher ailleurs. Si l'espace est infini, notre patience l'est moins. Je sais que l'immense majorité des pays représentés dans cette salle historique sont aussi impatients que la délégation canadienne de reprendre des travaux importants. Nous croyons être prêts d'en arriver à un programme de travail pratique et équilibré, et il suffirait d'un minimum de souplesse dans certaines capitales pour que cela puisse se concrétiser.

Il est temps d'agir, et le Canada appuie l'actuel Président de la Conférence du désarmement, l'Ambassadeur Caughley, dans ses efforts en vue d'obtenir que les États membres expliquent ce qui les empêche, au juste, d'appuyer un consensus sur un programme de travail et quelles autres solutions réalistes ils peuvent proposer pour y parvenir. La «noble cause» de la coopération multilatérale en matière de désarmement n'en requiert pas moins.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le Ministère canadien des affaires étrangères pour sa déclaration importante. Je vais suspendre la séance plénière pour quelques minutes afin d'accompagner le Ministre alors qu'il quitte la salle des conseils. Nous reprendrons la séance dans quelques minutes.

La séance est suspendue à 11 h 20; elle est reprise à 11 h 22.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): La 978^e séance plénière est reprise.

La liste des orateurs est épuisée pour aujourd'hui. Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade, avant que nous ne levions la séance? Cela ne semble pas être le cas. Nos travaux sont donc terminés pour aujourd'hui.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement s'ouvrira demain, mardi 15 mars, à 10 h 30, dans cette salle. Je remercie les délégations d'avoir pris leurs places ce matin à 11 heures précises. Nous nous réunirons donc demain à 10 h 30 précises, car, comme vous le savez, le Ministre péruvien des affaires étrangères, le Ministre finlandais des affaires étrangères, le Ministre néerlandais des affaires étrangères, la Ministre suédoise des affaires étrangères et le Ministre ukrainien des affaires étrangères prendront la parole à cette séance. En outre l'Ambassadrice d'Égypte fera une déclaration au nom du Groupe des 21.

La séance est levée à 11 h 25.
